



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 99 e) de l'ordre du jour provisoire*
Désarmement général et complet

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
III. Informations communiquées par les gouvernements	2
Oman	2
IV. Réponse reçue de l'Union européenne	2

* A/71/150.

** Les informations contenues dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal ou n'ont, pour raisons techniques, pas pu être traitées à temps pour y être consignées.



III. Informations communiquées par les gouvernements

Oman

[Original : anglais]
[15 juillet 2016]

La Mission permanente du Sultanat d'Oman a l'honneur de faire savoir que le Gouvernement omanais œuvre en faveur du désarmement et de la réglementation des armements à l'échelon local, grâce à divers mécanismes, entités et départements conjoints qui travaillent en coordination avec les composantes militaires.

Le Sultanat d'Oman a également été l'un des premiers pays de la région à signer plusieurs accords et protocoles internationaux relatifs aux armes de destruction massive et au désarmement, en sus d'avoir appuyé des initiatives internationales visant à promouvoir la paix et la sécurité à travers le monde, ce qui traduit son attachement au développement durable, à l'environnement et à la protection humaine.

Le Sultanat d'Oman n'importe, ne produit, ne gère et ne stocke aucune arme de destruction massive, de quelque type que ce soit.

Le Sultanat continue de mener des politiques visant à maintenir les acquis du développement dans tous les secteurs et domaines, notamment en s'employant à mieux faire connaître la relation entre désarmement et développement.

IV. Réponse reçue de l'Union européenne

[Original : anglais]
[9 septembre 2016]

Le désarmement et le développement sont interdépendants, notamment en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, dont la prolifération déstabilise les sociétés et entrave le développement économique et social. La stratégie de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions qu'a adoptée le Conseil de l'Union européenne le 16 décembre 2005 constitue une réponse à ces deux menaces et vient souligner la nécessité de mettre en œuvre des politiques de sécurité et de développement cohérentes.

Dans la droite lignée de cette stratégie, l'Union européenne fournit une aide financière pour appuyer des activités concrètes visant à lutter contre la menace que représentent les armes légères et de petit calibre non soumises à des contrôles et leurs munitions aux niveaux national, régional et mondial. Ces activités portent notamment sur l'amélioration de la sécurité physique et de la gestion des stocks, la destruction des armes légères et de petit calibre confisquées ou en excédent et le traçage des armes récupérées dans des zones de conflits. L'Union européenne fournit également une contribution financière pour appuyer les activités du Bureau des affaires de désarmement et, plus généralement, des mesures de renforcement de la confiance et de transparence dans le domaine des transferts d'armes, ce qui peut contribuer à ralentir la course aux armements. C'est dans cette optique que l'Union européenne soutient notamment le Traité sur le commerce des armes.

Au titre de divers instruments financiers ayant trait au développement, l'Union européenne finance également des projets contribuant au désarmement, à la

démobilisation et à la réintégration dans le cadre plus général de son action en faveur de la consolidation de la paix après les conflits.

Dans le prolongement de l'action qu'elle mène dans le domaine des armes légères et de petit calibre, l'Union européenne fournit en outre une aide financière pour appuyer des projets de désarmement concernant la lutte contre les mines antipersonnel et les armes chimiques. Tous les États membres de l'Union européenne sont parties aux conventions qui interdisent ces deux catégories d'armes et en exigent la destruction. L'Union européenne aide en particulier plusieurs États parties à mener à bien cette destruction.
